

Geneviève PERRIN-GAILLARD  
Députée des DEUX-SÈVRES

Niort, le 18 juin 2003

Ministère des Affaires étrangères  
37, quai d'Orsay  
75007 PARIS

A l'attention de Monsieur le Ministre,  
Monsieur Dominique de Villepin

Monsieur le Ministre,

Le sort d'Amina Lawal, jeune mère de famille nigériane condamnée à mort par lapidation est connu de tous.

Les populations du monde entier se sont insurgées devant une telle barbarie, menant des actions nombreuses et diverses afin que la peine capitale infligée à Amina, selon le droit édicté par la charia, ne soit pas appliquée.

Des parlementaires vous ont interpellé sur cette affaire. Cependant, il est regrettable de constater que la France n'ait pas trouvé, jusque là, les moyens fermes et efficaces pour que cette condamnation à mort soit annulée.

C'est pourquoi, alors que le procès en appel devant la cour de Katsina est en cours, je vous demande de bien vouloir intervenir à nouveau, au nom de la défense des droits de l'Homme, pour qu'Amina Lawal soit sauvée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève P.-GAILLARD